

Image not found or type unknown



Responsabilité suite accident

Par **celine 13**, le **22/01/2009** à **14:49**

Bonjour,
Mon mari a eu un accident le 08 08 08. Il circulait en 2 roues lors d'un véhicule sortant d'une rue à droite a grillé le "cédez le passage". La signalisation au sol est tout à fait visible et il semblerait qu'il n'y ait pas de panneau. Transporté tout de suite aux urgences, mon mari n'a pas pu être entendu par la police. Il a été convoqué début décembre. Et ce matin la MATMUT nous apprend que le procureur n'a pas tenu compte des conclusions de la police car c'est un îlotier qui s'est déplacé et qui a convoqué les 2 parties au commissariat. Résultat : au lieu d'avoir raison à 100%, l'assurance estime que les 2 adversaires ont raison ! et du coup il nous enlèverait 25% de bonus...
Que pouvons nous faire pour que le procureur (ou qui de droit) étudie à nouveau le cas ? Qui décide de qui a tort et raison ???
Merci de votre réponse,
Céline GUIEU